



LÉGUMES

N° 01

du 05/03/2025

Rédacteurs

CA41/ CA45/ FREDON
Centre-Val de Loire

Observateurs

Chambres d'Agriculture 28,
37, 41 et 45, Fredon Centre-
Val de Loire, Maingourd,
BCO, Ferme des
Arches, Ferme de la Motte.
Jérôme BROU, Axéreal,
Cadran de Sologne,
ADPLC, groupe Soufflet,
Euroloire, AgriBeauce.

Relecteurs :

CRA CVL / SRA CVL

Directeur de publication

Philippe NOYAU,

Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

**13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS**

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto
piloté par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité.

SOMMAIRE

Ravageurs communs	1
Fraisiers	3
Résistance aux produits phytosanitaires	5
Notes nationales	6

EN BREF

Ravageurs communs : pas d'observation de la mouche mineuse

Fraise : premiers ravageurs visibles



MOUCHE DE L'OIGNON (*DELIA ANTIQUA*)

[Plus d'informations ici](#)



Composition du réseau d'observation

Des cuvettes jaunes sont en place à Lumeau (28), Yèvre-la-Ville (45) et Guilly (45).



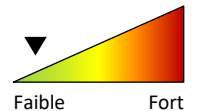
Contexte d'observations

Pas de vol observé depuis la mise en place des pièges.



Seuil indicatif de risque

Le seuil de risque est atteint dès que le vol est actif.
Le risque est **faible** pour tous les secteurs.



Prévision

Modélisation SWAT : Ce modèle permet de prévoir l'activité de vol de mouches à partir de données météorologiques (relevés de températures, vent...) récoltées pour les stations météo suivantes : Chartres (28), Soings-en-Sologne (41) et Férolles (45). **Selon la modélisation, les larves sont au stade pupaison. Elles vont rester ainsi dans le sol tout l'hiver, jusqu'à la reprise de développement début mars à l'arrivée de températures plus douces.**

La larve pour son développement va se positionner dans la gaine foliaire des jeunes oignons au niveau du plateau racinaire. Les plantes touchées finissent par se flétrir ou si l'attaque n'entraîne pas la mort des plants, ceux-ci deviennent plus sensibles à d'autres maladies comme les pourritures et bactériose (**plus d'information ici**).



Gestion du risque

Un semis dans de bonnes conditions afin d'obtenir une levée rapide permet de diminuer le risque. La mouche de l'oignon reste préjudiciable jusqu'au stade 5-6 feuilles.

Un travail du sol 2 semaines avant le semis favorise la remontée des pupes, les rendant plus vulnérables aux prédateurs ainsi qu'aux températures nocturnes plus fraîches.

Les apports de compost doivent être réalisés le plus longtemps à l'avance du semis.

MOUCHE DES SEMIS (*DELIA PLATURA*)



Composition du réseau d'observation

Les cuvettes jaunes mises en place pour la mouche de l'oignon permettent de donner une indication sur la présence (ou absence) de mouche des semis.



Contexte d'observations

Comme pour la mouche de l'oignon, aucune capture observée cette semaine.



Seuil indicatif de risque

Il n'existe pas de seuil de nuisibilité prédéfini, mais on considère généralement qu'au-delà de 20 captures par semaine, le risque commence pour **les jeunes semis**. Le risque est **faible** pour tous les secteurs de piégeage.



Prévision

Les températures de l'après-midi repassent au-dessus des 15°C ces prochains jours (**Prévisions météo France**), conditions favorables à l'émergence des pupes qui étaient en dormance dans le sol durant cet hiver.

MOUCHE MINEUSE



Composition du réseau d'observation

Observations dans le cadre du réseau oignon et poireau

	Loiret (45)	Eure et Loir (28)
Piégeage pots de ciboulette	1 à Orléans 1 à Pithiviers	1 à Terminiers



Contexte d'observations

À ce jour, aucune piqûre de mouche mineuse n'a été observée. Les conditions climatiques actuelles et le stade de développement des cultures ne favorisent pas encore l'apparition de ce ravageur.



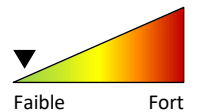
Seuil indicatif de risque

Sur la mouche mineuse, dès que des piqûres sont observées c'est que le vol de la mouche a débuté.



Prévision

Le risque est **faible**.



Mesures prophylactiques :

Les apports de compost ou de matière organique sont à réaliser bien en amont de la date d'implantation pour de nombreuses cultures sensibles aux mouches des semis. Veillez également à bien enfouir les résidus de récolte sur les parcelles voisines.

Comme pour la mouche de l'oignon, l'objectif à atteindre est une levée rapide des semis (un semis peu profond peut permettre une germination plus rapide par exemple).

En maraichage traditionnel et quand cela est possible, les semis sous voile anti-insecte (maille 0.8 mm maximum) permettent de limiter les dégâts. Les plantations de bulbilles sont moins sujettes à risque mais le voile est tout de même recommandé.



Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent
Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien:
<http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service>

Résistance aux produits phytosanitaires:



Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>.

Fraisiers



COMPOSITION DU RESEAU D'OBSERVATION

En Loir et Cher : En sol, 1 parcelle fixe et 1 flottante
En jardins suspendus, 1 parcelle fixe et 1 flottante
En Indre et Loire, en jardins suspendus, 1 parcelle

STADES PHENOLOGIQUES

En sol, les variétés dites jours courts, sont au stade boutons verts. Le bâchage des tunnels est en cours dans toutes les exploitations en sol à la faveur des journées ensoleillées actuelles et en l'absence de vent. Les variétés précoces, essentiellement Gariguette, sont couvertes, les variétés de saison, Magnum, Sibilla, Falco, Joly...pas en totalité.

En hors-sol, les variétés sont du stade boutons verts à début floraison. Ces stades sont plus ou moins avancés selon le système de culture, conduites à froid ou conduite sous serre multi-chapelle. Dans certaines situations, quelques ruches sont en place.

RAVAGEURS-PUCERONS



Contexte d'observations

Les conditions météorologiques très pluvieuses et peu lumineuses de février n'ont pas été favorables au développement des pucerons. Malgré tout, ce ravageur est bien présent. Sa présence est plus ou moins importante selon l'origine des plants et des pépinières.

En jardins suspendus, selon le système de culture à froid sous tunnels 4 m rehaussés ou sous serre multi chapelles, plus propices à des températures élevées, la pression varie.

Plusieurs espèces sont visibles, *Macrosiphum euphorbiae* et *Macrosiphum rosae* essentiellement.

Les pucerons sont présents en culture hors sol essentiellement, en Loir et Cher, jusqu'à 20% des exploitations concernées.



Seuil de nuisibilité

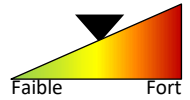
Le seuil de nuisibilité est de 5 individus pour 10 feuilles, ou plus de 12% des plantes avec miellat à partir du stade boutons blancs.

Ce seuil n'est pas atteint dans les parcelles observées.



Prévision

Le risque lié au développement des ravageurs va être fortement dépendant des conditions météorologiques à venir. Le risque augmente grâce à une plus forte luminosité et des températures plus fortes.



Gestion du risque

Surveiller vos parcelles. Le risque sera élevé si les pucerons passent de la forme aptère à ailée. Ce stade permet aux pucerons de se déplacer et de mieux coloniser les parcelles. Ce risque est important dans les structures type multi chapelle, plus précoces.

RAVAGEURS-ACARIENS

[Plus d'informations ici](#)



Contexte d'observations

Tout comme pour les pucerons, Les conditions météorologiques très pluvieuses et peu lumineuses de février n'ont pas été favorables au développement de ce ravageur qui est encore sous forme hivernante (individus de couleur rouge). Malgré tout, l'acarien est à surveiller car des pontes attestant la présence d'adultes actifs, sont visibles.

Les acariens *Tetranychus urticae*, occupent 5% des plantes dans les parcelles où ils ont été vus essentiellement sur les feuilles collées au plastique que ce soit en sol, ou en hors sol.



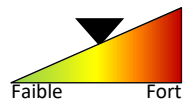
Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint dès la présence constatée de formes mobiles sur plus de 50% des feuilles. Ce seuil n'est pas atteint dans les parcelles observées.



Prévision

Selon la conduite, la vitesse de développement de ce ravageur va varier. Les multi chapelles vont être plus favorables à son développement et à sa montée sur les plus jeunes feuilles.



Gestion du risque

Surveiller vos parcelles. Le risque sera élevé si vous observez des individus actifs (jaunes avec deux points noirs sur le thorax) et des œufs sur la face inférieure des feuilles.

AUXILIAIRES

Aucun auxiliaire visible.

Mesures prophylactiques :

Des effeuillages de plants visant à enlever les plus vieilles feuilles et à les exporter des parcelles, sont recommandés.



Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent
Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien:
<http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service>



Résistance aux produits phytosanitaires



Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>.

Prochain BSV le 19 mars 2025

803 abonnés au BSV Légumes



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Notes nationales



La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

Protection des pollinisateurs-Région Centre
- Val de Loire

Liste des cultures non attractives en
vigueur depuis le 05 juillet 2024